
Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation : les invisibles de l'Éducation nationale !

Dans le cadre du Grenelle de l'Éducation, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports va réunir trois groupes de travail supplémentaires jusqu'au 7 juillet, autour des trois axes " personnalisation du parcours, esprit d'équipe, service public de l'éducation modernisé", auxquels doivent répondre, selon le ministre, les douze mesures qu'il annonçait le 26 mai 2021 à l'occasion de la conclusion des travaux du Grenelle de l'Éducation (voir notre communiqué du 1^{er} juin 2021 sur la nature de ces mesures) https://www.snptes.fr/index.php?lvl=notice_display&id=13155

Ces trois groupes de travail viendront compléter les six déjà en place dans le cadre de l'agenda social ordinaire :

- Filière administrative ;
- Personnels d'inspection ;
- Filière santé ;
- Filière sociale ;
- Direction d'école ;
- Charte de pilotage des EPLE.

Le SNPTES s'indigne de constater que les ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) ne sont pas mentionnés dans cet agenda social ! Pour mémoire, le statut des ITRF précise pourtant : *« Ils [les ITRF] concourent directement à l'accomplissement des missions de recherche, d'enseignement et de diffusion des connaissances et aux activités d'administration corrélatives. »*

Alors que la direction générale des ressources humaines est commune aux deux ministères (MENJS et MESRI), pour le SNPTES, il est inacceptable que les cabinets se refilent sans cesse la « patate chaude » sur la question de l'attractivité des métiers des personnels ITRF affectés dans établissement ou service de l'éducation nationale. Le MESRI déclare : *« Il faut voir avec le cabinet de Blanquer »* et le MENJS : *« Il faut voir avec le cabinet de Vidal »*. Du coup, les revendications légitimes de ces collègues ne sont jamais prises en considération et le dialogue social est inexistant. La comédie a assez duré ! Le SNPTES qui est l'organisation syndicale la plus représentative des ITRF exige l'ouverture immédiate de négociations portant sur la carrière, la rémunération et les conditions de travail des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation.

Choisy-le-Roi, le 20 juin 2021